



EDITION  
JANVIER 2021

# CHAUCHÉ *le mag'*

*Le futur Restaurant Scolaire...*



[www.chauche.fr](http://www.chauche.fr)



p3 Edito DU MAIRE  
CHRISTIAN MERLET

p4 Le Conseil Municipal

p6 L'équipe municipale

p7 Civisme

p8 Finances RÉTROSPECTIVE 2014-2019 ▪ EXERCICE 2020  
RESTAURANT SCOLAIRE : PLAN DE FINANCEMENT

p10 Affaires sociales ENFANCE ▪ JEUNESSE ▪ FAMILLE  
TOURISME ▪ CULTURE

p12 Bâtiments ▪ Relations avec les associations

p14 Urbanisme ▪ Agriculture ▪ Economie

p18 Voirie ▪ Réseaux ▪ Relations avec les gestionnaires de réseaux

p19 Environnement ▪ Communication ▪ Festivités

p22 Infos pratiques

p26 Démarches administratives

« Rire est le propre de l'homme. »

François RABELAIS

La crise sanitaire ne permettant pas l'organisation des vœux pour 2021 tels qu'ils étaient habituellement présentés avec le moment de convivialité qui clôturait la manifestation, l'équipe municipale a décidé de communiquer les informations de ces vœux via ce bulletin.

Cette année 2020 marquera une rupture avec les années précédentes. Jamais nous n'avons eu un tel impact économique ayant pour origine une crise sanitaire. Nous découvrons un environnement incertain, une remise en cause profonde de notre mode de vie avec énormément de restrictions. Nous ne pouvons plus nous rassembler, nous déplacer, nos conditions de travail sont chamboulées (pour ceux qui ont la chance d'avoir conservé leur travail), le monde associatif est à l'arrêt. Personne ne peut dire quand nous pourrions recommencer une vie « normale », c'est à dire sans appréhension sur nos relations aux autres.

Ces événements sont peut-être aussi l'occasion de réfléchir aux valeurs essentielles qui guident nos destinées. Notre communication ne saurait être que virtuelle, réduite à nos écrans de téléphone, de tablette ou d'ordinateur. C'est pourtant ce mode qui se développe à travers internet, les plates-formes... Le confinement amplifie ce phénomène.

A ceci s'ajoutent les derniers attentats particulièrement abjects qui nous sidèrent, actes de personnes misérables, manipulées.

Cette année passée a vu une nouvelle équipe municipale s'installer après des élections chaotiques et une mise en place décalée à la fin juin. Ce ne sont pas des conditions optimum pour s'investir sereinement : distanciation physique entre conseillers avec des réunions de conseil dans la Salle Arc-En-Ciel, pas de moment de convivialité permettant de mieux se connaître, cette installation manque de chaleur. La volonté d'engagement des conseillers de l'équipe est bridée par les circonstances. Cependant, nous nous adaptons pour conduire les projets, maintenir la volonté d'offrir aux Chauchéennes et Chauchéens un cadre, des conditions pour bien vivre à Chauché. Ce bien vivre tient aussi grâce à l'engagement de tous, au respect des uns envers les autres. Des règles existent, pas pour brider les citoyens (c'est ce que certains pensent) mais pour que chacun trouve sa place.

Le premier confinement avait bloqué tout le monde. Les entreprises, les artisans ont pu reprendre assez rapidement. Certains commerces « essentiels » n'ont pas fermé offrant aux citoyens la possibilité de se fournir en produits de première nécessité, tout en étant inquiets sur les risques pris pour la santé de leurs dirigeants.

D'autres n'ont pu reprendre que tardivement et se sont retrouvés à nouveau fermés à l'occasion du second confinement. Les communes déploient beaucoup d'énergie pour maintenir les derniers commerces. Tout ce travail pourrait être réduit à néant en quelques semaines.

Heureusement, nous n'avons pas oublié nos fondamentaux. Je tiens ici à remercier toutes les petites mains qui se sont affairées à la réalisation et la distribution des 2000 masques pour les habitants de Chauché. La solidarité est bien là !

Nos associations sont aussi en difficulté : plus de compétitions, plus de rassemblements, plus de ressources propres. Malgré tout, elles continuent à proposer des animations sous un autre format, faisons leur bon accueil, elles ont besoin de nous.

Les projets continuent :

- Finalisation des aménagements de sécurité de la rue du Rocher : circulation apaisée des voitures, des camions avec la présence de plateaux ; cheminements piétons en site propre ; plantations et places de parking le long de la voie.

- Ouverture prochaine, après travaux, de la seconde tranche du lotissement « Le Hameau des Prés » : 11 lots supplémentaires seront mis à la disposition de futurs acquéreurs.

- Construction du nouveau restaurant scolaire : les entreprises sont retenues et les travaux débuteront courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

- Réhabilitation du Presbytère par la Communauté de Communes (CC) pour y réaliser 4 logements sociaux.

- Agrandissement par la CC du cabinet médical pour recevoir un second médecin.

- Quartier pour les séniors : « Le Jardin des Antoinette ».

Al'heure où je vous écris, il m'est difficile de dire ce que sera la situation sanitaire, sociale, économique locale en janvier 2021. Cependant, permettez-moi au nom de tous les conseillers municipaux et les agents communaux de vous souhaiter une bonne année 2021, une année pour nous retrouver, retrouver nos sourires, nos embrassades, nos poignées de mains, la chaleur des contacts non-masqués, sans entraves. Une année où nos commerces, quels qu'ils soient, sont ouverts sans restriction, où nos entreprises sont libérées des entraves qui freinent leur activité, une année où la COVID-19 est terrassée, au mieux, jugulée.

Christian MERLET, Maire.

« J'ai décidé d'être heureux, parce que c'est bon pour la santé. »

Voltaire



## Présentation des élus

MAIRE  
CONSEILLER  
COMMUNAUTAIRE



Christian Merlet  
63 ans  
Retraité

1<sup>ER</sup> ADJOINTE  
CONSEILLER  
COMMUNAUTAIRE



Myriam Baron  
53 ans  
Avicultrice

2<sup>È</sup> ADJOINT  
CONSEILLER  
COMMUNAUTAIRE



Alain Bonnaud  
57 ans  
Technicien

3<sup>È</sup> ADJOINTE



Marie-Laure Richard  
48 ans  
Resp. Ressources Hum.

4<sup>È</sup> ADJOINT



Franck Walbrich  
54 ans  
Directeur technique

5<sup>È</sup> ADJOINTE



Martine Lucas  
59 ans  
Artisan coiffeur



Guillaume Duhaill  
48 ans  
Avocat



Elise Caillon  
38 ans  
Comptable



Ghislain Fauchard  
41 ans  
Professeur d'anglais

4



Lydie Frouin  
40 ans  
Comptable conseil



Bertrand Fournier  
40 ans  
Resp. commercial



Céline Goudeau  
38 ans  
Infirmière coordinatrice



Christopher Gris  
33 ans  
Plâtrier carreleur



Marie-Claire Guilbault  
63 ans  
Retraîtée



Jean-Yves Jaunet  
45 ans  
Peintre en bâtiment



Annick Perocheau  
60 ans  
Traductrice gérante



Michel Louineau  
62 ans  
Retraité



Aurora Puaud  
29 ans  
Infirmière



Thierry Mignet  
45 ans  
Assistant de direction

5

## Rôle du Maire

EXÉCUTIF DE LA COMMUNE	AGENT DE L'ÉTAT
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il prépare et exécute les décisions du conseil municipal</li> <li>Il est le chef de l'administration communale</li> <li>Il est chargé des pouvoirs de police</li> <li>Il prend des arrêtés municipaux</li> <li>Il représente la commune en justice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il est officier de l'état civil</li> <li>Il est officier de police judiciaire</li> <li>Il organise les élections (bureaux de vote, etc.)</li> <li>Il statue sur les demandes d'inscription sur les listes électorales</li> <li>Il est chargé du recensement citoyen</li> <li>Il organise les cérémonies patriotiques dans sa commune</li> </ul>

## Rôle du Conseil Municipal

**CONSEIL MUNICIPAL**

**MAIRE**

**ÉLUS MUNICIPAUX**

Assemblée d'élus municipaux chargée de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Les conseillers municipaux sont élus **tous les 6 ans au suffrage universel**.

Direction de l'information légale et administrative  
vie-publique.fr | Paris 2019

<p><b>VOTE</b></p> <p>BUDGET COMMUNAL</p> <p><b>APPROUVE</b></p>	<p><b>FAVORISE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b></p> <p>COMMERCES</p> <p><b>L'ACTION SOCIALE</b></p> <p>ENFANCE PERSONNES ÂGÉES</p>	<p><b>GÈRE LE PATRIMOINE COMMUNAL</b></p> <p>VOIRIE</p> <p>BÂTIMENTS</p>	<p><b>DÉCIDE L'AIDE AUX ASSOCIATIONS</b></p>
--	---	--	--



## Pôle administratif

Le Pôle Administratif est composé comme suit :

**Christine MUSSEAU**  
Directrice Générale des Services

**Adélaïde BRETIN**  
Responsable Pôle Administratif

**Marie FRAPPIER**  
Assistante de Gestion Administrative

**Annie GABORIEAU**  
Assistante de Gestion Administrative et Financière

## Pôle restaurant scolaire

Il est composé de :

**Adélaïde BRETIN**  
Responsable Pôle Restaurant Scolaire

**Fabienne RABAU**  
Référente Restaurant Scolaire

**Marie-Noëlle LOUINEAU**  
Agent de service et de surveillance

**Marie-Christine NUMA**  
Agent de service et de surveillance

**Annabelle FERNANDEZ**  
Agent de service et de surveillance

**Marie-Agnès HERBRETEAU**  
Agent de service et de surveillance

**Roselyne RAUTURIER**  
Agent de service et de surveillance

**Nathalie CAUNEAU**  
Agent de service et de surveillance



## Pôle technique

Il est composé comme suit :

**Sylvie AUVRAY**  
Responsable  
Pôle Technique

**Fabien CAILLON**  
Responsable  
Voirie-Espaces Verts

**Vincent SORIN**  
Responsable  
Bâtiments

**Aimé GODARD**  
Agent affecté à la Voirie

**Ophélie GUÉDON**  
Agent affecté  
aux Espaces Verts  
et Bâtiments

**Laurent OUVRARD**  
Agent affecté  
à la Voirie et  
aux Espaces Verts

**Roselyne RAUTURIER**  
Agent d'entretien

## Mairie

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30

Le samedi matin : de 9h00 à 12h00

L'après-midi sur RDV, sauf le mercredi



8, rue de la Petite Maine  
BP 50203  
85140 CHAUCHÉ

Courriel : [mairie@chauche.fr](mailto:mairie@chauche.fr)  
Tél. 02.51.41.83.09

[www.chauche.fr](http://www.chauche.fr)

Vos questions, vos demandes, vos réclamations, la prise de rendez-vous avec un élu, sont à réaliser à la Mairie, soit par voie postale, soit par téléphone, soit par courriel ou bien en vous présentant au Secrétariat de la Mairie.

Vous avez aussi la possibilité de rencontrer, lors de sa permanence, Monsieur Le Maire, tous les samedis de 11h à 12h.

Il est important de respecter cette démarche pour que vos dossiers soient traités efficacement, mais aussi afin de respecter les vies privée et professionnelle des élus.

**Merci pour votre compréhension, et votre participation au bon fonctionnement de la gestion municipale.**

## Nuisances sonores et voisinage

Tous les citoyens doivent prendre leurs précautions afin d'éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.



## Propreté urbaine - Désherbage des trottoirs

Désherber son trottoir sans phyto, c'est possible !

Voici quelques alternatives efficaces aux produits phytosanitaires pour débarrasser les trottoirs des mauvaises herbes, tout en préservant la planète :

- déloger les végétaux grâce à une binette ou un couteau, avec retrait des racines de préférence
- arracher à la main les plantes les plus résistantes, comme les pissenlits ou chardons
- verser de l'eau bouillante ou de l'eau de cuisson

Enfin, en prévention, il est conseillé de broser régulièrement les joints des pavés pour éliminer la terre qui s'y glisse.

## Chiens

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou autre possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. Depuis le 9 Décembre 2020, des supports de sacs à déjections

## Emploi du feu

Nous vous rappelons que l'usage du feu est réglementé au sein de notre département. Il est interdit à toute personne en tout lieu et en toute période, de jeter des allumettes, cigarettes et autres matières incandescentes qui ne seraient pas éteintes. De même, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produits par les ménages est interdit. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage. Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont également tenus d'éliminer leurs déchets verts par voies respectueuses de l'environnement.

Les contrevenants aux dispositions du Règlement Sanitaire Départemental relatives aux brûlages des déchets et végétaux sont passibles d'une amende de 450€ prévue pour les contraventions de la 3<sup>ème</sup> classe en application de l'article 131-13 du code pénal



Entretien des trottoirs en toute saison :

Le maintien en état de propreté des « gargouilles », placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales, est à la charge des riverains qui doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.

En hiver, la neige et la glace recouvrant le trottoir peuvent être balayées par le riverain, après grattage au besoin, et regroupées en tas ne gênant pas le passage des piétons.

Enfin, il est expressément interdit de déverser les déchets de balayage et tout autre produit ou liquide nocif dans les bouches d'égout.

canines sont installés sur la Commune : n'hésitez pas à en faire bon usage !

De plus, chaque propriétaire doit veiller à ne pas laisser ses animaux en divagation.

M. le Maire invite tous les propriétaires d'animaux domestiques à se comporter en citoyens responsables et respectueux de leurs voisins.





Membres de la commission

- Christian MERLET (responsable)
- Myriam BARON
- Alain BONNAUD
- Marie-Laure RICHARD
- Franck WALLRICH
- Martine LUCAS
- Annick PERROCHEAU
- Guillaume DUHAIL
- Thierry MIGNET
- Céline GOUDEAU
- Christopher GRIS



### Rétrospective financière 2014-2019

Le 7 Septembre 2020, les conseillers municipaux installés le 26 Mai 2020 ont eu une présentation de l'analyse financière 2014-2023 par le cabinet JMS Consultants.

Quelques indicateurs de la rétrospective 2014-2019 :

#### AUTOFINANCEMENT :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
AUTOFINANCEMENT NET	307 K€	370 K€	247 K€	436 K€	390 K€	373 K€

Pour une commune de 2 500 habitants, le niveau moyen est de 250 K€/an. Depuis plusieurs années, la Commission de Finances recherche une valeur cible de 300 K€/an pour disposer d'une marge de sécurité et optimiser une programmation des travaux d'investissement.

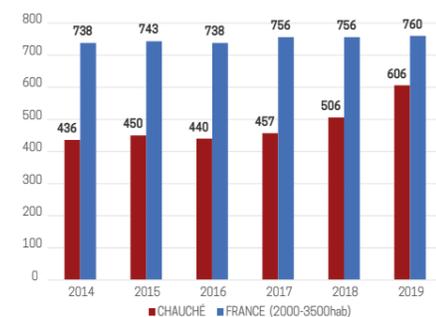
#### CAPACITE DYNAMIQUE DE DESENETTEMENT :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ENCOURS AU 31/12	946 K€	855 K€	762 K€	869 K€	773 K€	676 K€
CAPACITÉ DYNAMIQUE DE DESENETTEMENT *	2,5	1,9	1,7	1,6	1,6	1,4

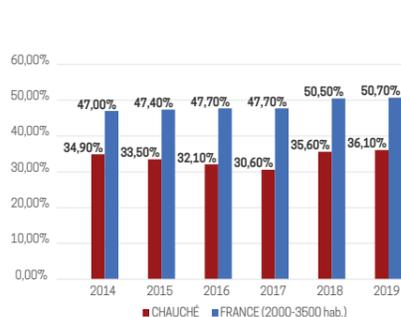
\* Le seuil d'alerte est de 10 années

Pour Chauché, elle est d'un niveau très faible avec 1,4 année pour rembourser le capital de la dette.

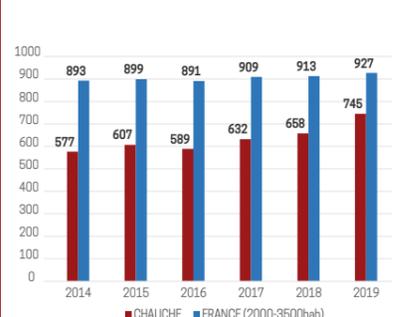
#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT (€/HABITANT)



#### FRAIS DE PERSONNEL/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT (€/HABITANT)



### Construction du restaurant scolaire Secteur de la Mairie

Enveloppe globale : 1 746 943 €

#### PLAN DE FINANCEMENT

DÉTAIL DES DÉPENSES	TTC	2019	2020	2021	2022	2023
TRAVAUX	1 422 441			956 195	466 246	
HONORAIRES	239 436	7 212	151 092	73 658	9 779	1 295
ASSURANCES DO	18 571			18 571		
DIVERS ET IMPRÉVUS	63 494			37 227	22 667	
<b>TOTAL</b>	<b>1 743 943</b>	<b>7 212</b>	<b>151 092</b>	<b>1 085 651</b>	<b>498 692</b>	<b>1 295</b>



DÉTAIL DES RECETTES	MONTANTS (€)	
ETAT (DETR)	187 000	11%
REGION (Fonds Ecole 2020)	100 000	6%
DÉPARTEMENT (Contrat Vendée Territoires)	294 407	17%
ETAT (FCTVA)	286 076	16%
COMMUNAUTE DE COMMUNES	65 204	4%
AUTOFINANCEMENT	358 256	20%
EMPRUNT SUR 20 ANS	453 000	26%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 743 943</b>	

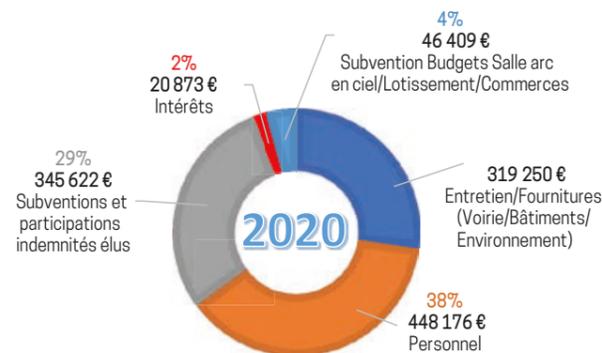
### L'exercice 2020

La structure du BUDGET COMMUNAL se découpe en 2 parties :

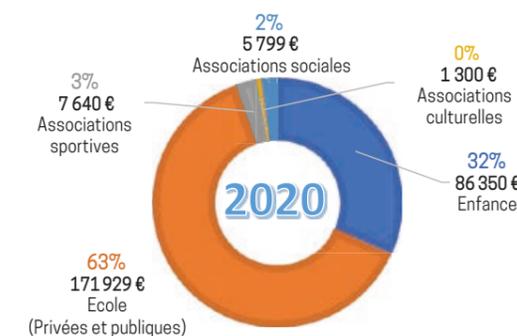
1 918 303,24 €  
BUDGET FONCTIONNEMENT

3 174 438,24 €  
BUDGET INVESTISSEMENT

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉES

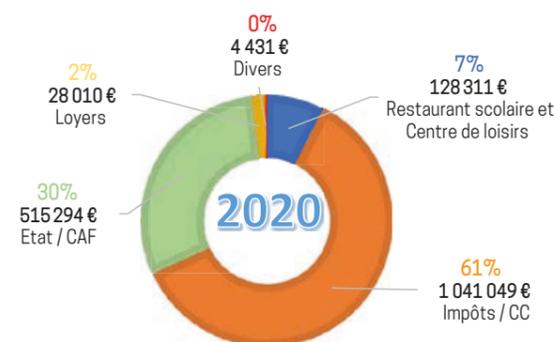


#### SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 273 018 €

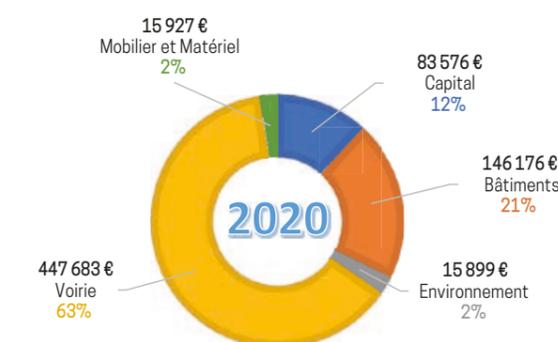


Coûts liés à la COVID-19 : 28 129 €.

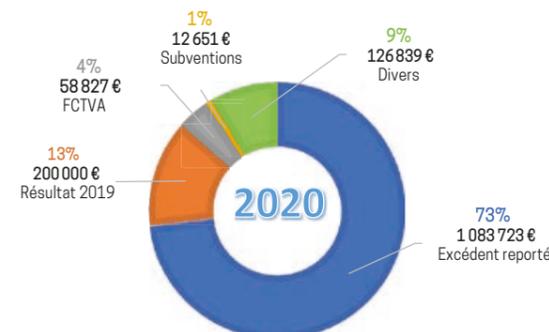
#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉES



#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES



#### RECETTES INVESTISSEMENT RÉALISÉES





Membres de  
la commission

Myriam BARON  
(responsable)  
Christian MERLET  
Marie-Claire GUIBAULT  
Ghislain FAUCHARD  
Lydie FROUIN  
Elise CAILLON  
Céline GOUDEAU  
Aurore PUAUD



entre les 2 parties scolaires de la journée et en même temps, il y a des règles à respecter !

Malgré un surcoût important des frais de fonctionnement pris en charge par la collectivité après le 1<sup>er</sup> confinement, il nous a paru important d'accueillir les enfants, présents à l'école à mi-temps, au restaurant scolaire. Nous espérons que cela a été apprécié des familles.

### Restaurant scolaire

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, la Commune a repris la gestion du restaurant scolaire, l'inscription à ce service se fait donc auprès du Secrétariat de la Mairie. Depuis la rentrée de septembre, 232 repas sont préparés et servis chaque jour, en 2 services à table, par la société de restauration Restoria et ses 4 salariées. Elles sont accompagnées de 7 agents communaux pour le service et la surveillance de cour. Nous avons également la chance de pouvoir compter sur 3 bénévoles, chacune une ou deux fois par semaine. Malgré un effectif stable à l'école, il y a une quinzaine d'enfants en plus au restaurant scolaire cette année.

Les enfants sont accueillis dans le respect du protocole mis en place en partenariat avec l'école Saint Christophe, Restoria et la Commune. Ils se déplacent et déjeunent par « groupe classe » toujours à la même place. Le port du masque est obligatoire pour les adultes et les enfants à partir de la classe de CP, sur tout le temps méridien, aussi bien sur la cour que lors des déplacements. Cela ne facilite pas la compréhension, l'écoute, le respect des autres. Ce temps du midi est compliqué : les enfants ont besoin de décompresser

### Conseil Municipal des Jeunes

Petit retour sur 2019/2020 : Malgré des projets prometteurs, les enfants n'ont pas pu réaliser tout ce qu'ils avaient souhaité. L'épidémie de Covid 19 a freiné tous les élans de l'équipe. Cependant, il a été installé, près de VIVAL et au plan d'eau du Foyer soleil, 2 supports de sacs à déjections canines afin de retrouver nos trottoirs et chemins piétonniers plus agréables à fréquenter. Une vidéo réalisée par les enfants est à voir sur facebook.

Les élections du CMJ ont eu lieu le vendredi 16 octobre dernier. Plus de 100 enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 sont venus voter, à la mairie, dans les mêmes conditions que leurs parents. Après la campagne électorale des 29 candidats de CM1 et CM2, la nouvelle équipe se compose de 7 filles et 2 garçons.



Jasmine Bouillaud



Manon Bellanger



Abel Fauchard



Apolline Fauchet



Emma Fournier



Joanna Gaborieau



Noa Huteau



Tia Potier



Lola Rousseau

Le contexte sanitaire a retardé nos rencontres, malgré tout, les enfants ont réalisé chez eux, des dessins sur le thème de Noël. Une action de solidarité a été réalisée, comme au 1<sup>er</sup> confinement, afin de montrer aux résidents de la Maison Perce Neige et de l'EHPAD la Roseraie, à qui ils ont été distribués, que l'on pense à eux pendant cette période particulière.



### Culture

Les 13 bibliothèques du territoire du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts fonctionnent en réseau. L'accès et l'inscription aux bibliothèques sont libres, gratuits et ouverts à tous. Grâce à l'accès internet, vous pouvez réserver, livres, DVD ou magazines, emprunter et rapporter vos documents dans la bibliothèque de votre choix. Une navette se déplace entre les différentes communes tous les 15 jours.

### CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Chauché est dirigé par un bureau composé de 4 personnes élues et 4 personnes nommées par le président (M. Merlet, Maire). Il a un budget spécifique.

Le CCAS gère le Foyer Soleil qui comprend 20 logements locatifs (11 T2 et 9 studios) et 1 salle louée pour les rassemblements de familles et d'amis et mis à disposition de plusieurs associations.

Il instruit également les dossiers d'aides sociales, lutte contre l'exclusion, peut décider de

**Rappel**

Jours et horaires d'ouverture pour Chauché :

- Lundi : 16h30 à 18h00
- Mercredi : 14h30 à 16h30
- Samedi : 10h00 à 12h00

Plus d'informations sur le site de la Communauté de Communes : [www.ccfulent-essarts.fr](http://www.ccfulent-essarts.fr)

### Familles

Plusieurs services aux familles sont soutenus par la Communauté de Communes du Pays de St Fulgent-Les Essarts :

#### POUR LES PETITS (0 À 3 ANS) :

**Le Multi-accueil «A petits pas»**, situé à St Fulgent, a une capacité d'accueil de 30 places. La structure propose différents accueils :

- réguliers (type crèche)
- occasionnels (type halte-garderie)
- d'urgence ou de dépannage

L'équipe encadrante est composée de professionnelles diplômées dans le secteur de la petite enfance. Elle accompagne l'enfant dans son développement, son épanouissement et sa socialisation.

**Le Relais d'Assistants Maternels (RAM)** est un lieu où l'on trouve des informations, une écoute, un soutien, de l'animation et des échanges. Ce service gratuit s'adresse aux assistants maternels ou aux personnes exerçant la garde à domicile, aux parents ou futurs parents. Deux professionnelles de la petite enfance animent ce service. Plus d'informations sur le site de la Communauté de Communes : [www.ccfulent-essarts.fr](http://www.ccfulent-essarts.fr)

Les services soutenus par la Municipalité :

#### A PARTIR DE LA SCOLARITÉ :

- Le périscolaire avant et après l'école, l'accueil de loisirs et le centre de loisirs,
- Le transport scolaire
- Le service préado : trempl'1 jeune
- L'accueil jeunes l'Escale
- Les activités culturelles

Ces services sont organisés et gérés par l'association Familles Rurales.

La commune participe aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat (250 enfants à Chauché) et pour les écoles privées et publiques du secteur accueillant des enfants de Chauché (une quarantaine cette année).



## En 2020

Nous avons dû faire face à un certain nombre de travaux imprévus au cours de cette année : rescellement d'une des portes du portail de l'église, fuites en toiture à la Salle Arc-en-Ciel, installation de distributeurs de gel hydro alcoolique dans les diverses salles communales et mairie...



Pour ce qui est des travaux engagés, prévus, on peut citer : adaptations PMR à la salle de sports (bar et WC), financement de matériaux au local chasse (travaux réalisés par les bénévoles), remplacements des éclairages de la mairie par des éclairages à leds, remplacement des alarmes de la Mairie et de l'atelier communal, diagnostic énergétique des bâtiments communaux loués, ...



## Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire, construit dans les années 60, a fait l'objet d'une rénovation, mise en conformité, en 2004.

Ce bâtiment ne pouvait plus évoluer en capacité d'accueil, tant pour les cuisines que pour la salle. De plus, cette dernière ne permettait pas de déjeuner dans une ambiance apaisée liée à sa mauvaise insonorisation. Pour terminer, un diagnostic énergétique révélait le besoin d'une rénovation profonde et une toiture amiantée à refaire.



La topologie du terrain (3m de dénivellation entre le niveau du sous-sol de Mairie et le niveau de l'école) offre la possibilité d'insérer sous le restaurant scolaire, en plus des locaux techniques du restaurant, une salle de réunion et une salle de rangement. Une autre salle permettra de faire le lien entre le sous-sol de la Mairie et le restaurant (salle de déjeuner des enseignants/employés municipaux/salle de réunion).

Le projet se compose donc d'un rez-de-chaussée haut (restaurant + cuisines) de 508 m<sup>2</sup> et d'un rez-de-chaussée bas de 147 m<sup>2</sup> (dont rangement 58.09 m<sup>2</sup> et salle de réunion 34.56 m<sup>2</sup>) soit 655 m<sup>2</sup> pour une estimation à 1 189 000 € HT



A l'occasion des travaux qui vont débiter à la fin du premier trimestre 2021, le parking de la Mairie sera amputé de la moitié de sa surface. Soyez vigilants lors des entrées et sorties des classes.

## Relations avec les associations

A la mi-mars, les compétitions sportives et de loisirs ont été stoppées, suite à l'apparition du COVID. Avec ce nouveau confinement au 30 octobre, nos associations se retrouvent une nouvelle fois en difficulté (plus de compétitions, plus de rassemblement, plus de convivialité...). Pour certaines

c'est peut-être leur survie qui est en jeu. Un protocole sanitaire a été mis en place en collaboration avec les associations avec la désignation pour chacune d'un référent COVID afin de faire respecter les règles liées à chaque sport.

ASSOCIATIONS	REPRÉSENTANTS
UNC-AFN	Roger TÉTAUD
APEL	Elodie REGNIER
BALLADES MUSICALES	Sylvain LEGAY
BCCF VENDÉE	Françoise CHARRIER
BIBLIOTHÈQUE	Céline MERLET / Gisèle DELANGLE
CHAUCHÉ ALZHEIMER	Loïc FOUCAUD
CHAUCHÉ BADMINTON	Frédéric CAILLAUD
CHAUCHÉ CHESS CLUB	Tony ARCHAMBAUD
CHAUCHÉ T'TRAIL	Sébastien RABAUD
CHAUCHÉ VTT	Gaël BARON
CHORALE ARC EN CIEL	Pierre CAUNEAU
CLUB DE L'AMITIÉ	Marie-Colette CHUPIN
COMITÉ DES FÊTES	Pierre DURAND
CYCLO SPORT CHAUCHÉEN	Dominique KREB
FAMILLES RURALES	Agnès MILLIOT
K.DEN'S	Isabelle RANCUREL
LA MARCHÉ CHAUCHÉENNE	Marcel BRETAUD
LE CHANT DE LA PIERRE	Pierre CAUNEAU
MAM PICOTI-PICOTA	Lucette GRIS
MOTO CLUB CHAUCHÉEN	Enrique RENOLEAU
OGEC	Boris GOUSSAUD
LE PALET CHAUCHÉEN	Nicolas GIRAUDEAU
ROCK-CHAU-MUSIC	Franck WALLRICH
SOCIÉTÉ DE CHASSE	Michel HERBRETEAU
UCAC	Julien GRIS
US CHAUCHÉ FOOTBALL	Cyril ALBERT / Steven BRETAUD
USC TENNIS DE TABLE	Romain BONNAUD
YOGASANA	Diannick BAU



### La commune

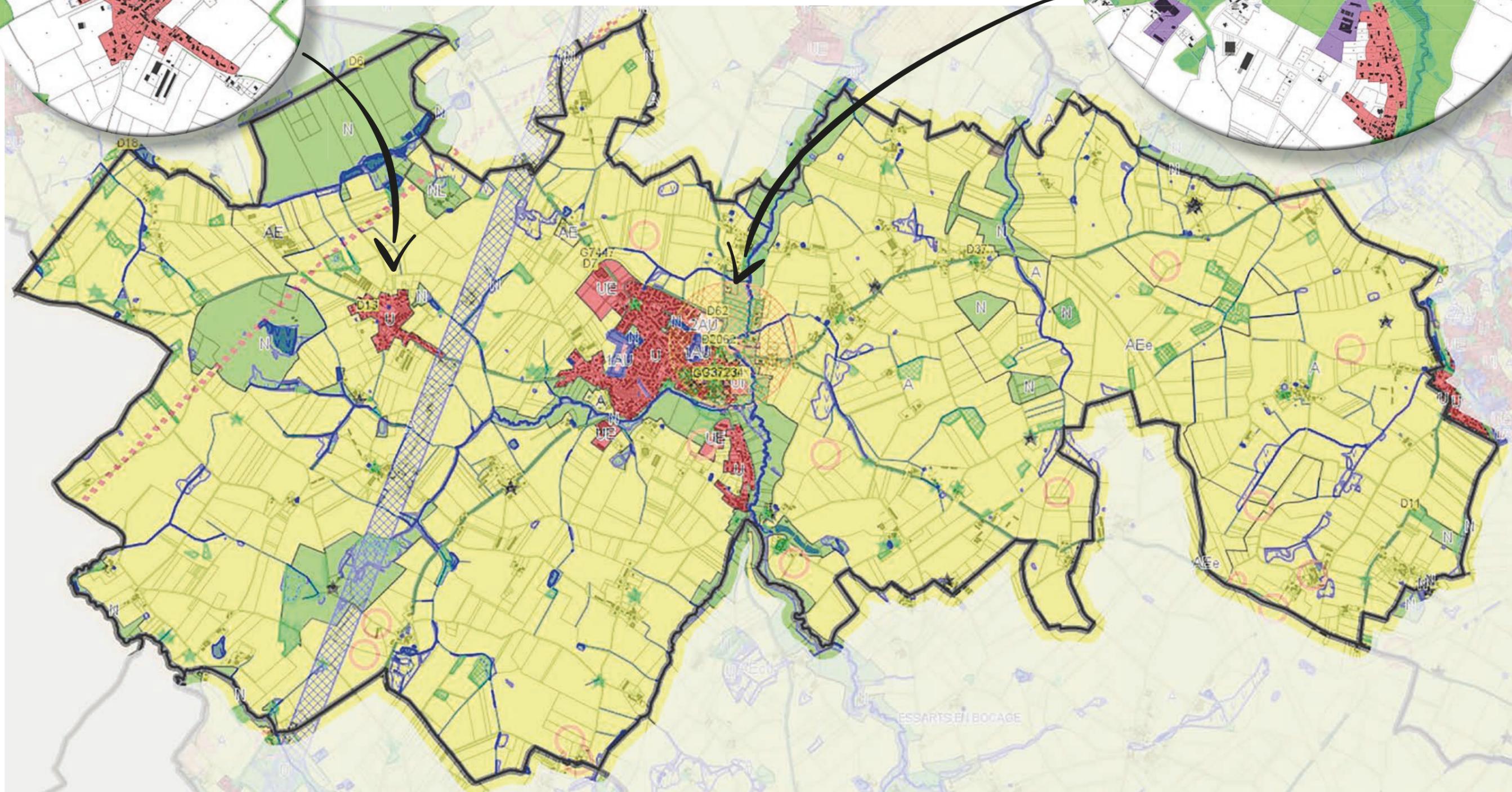
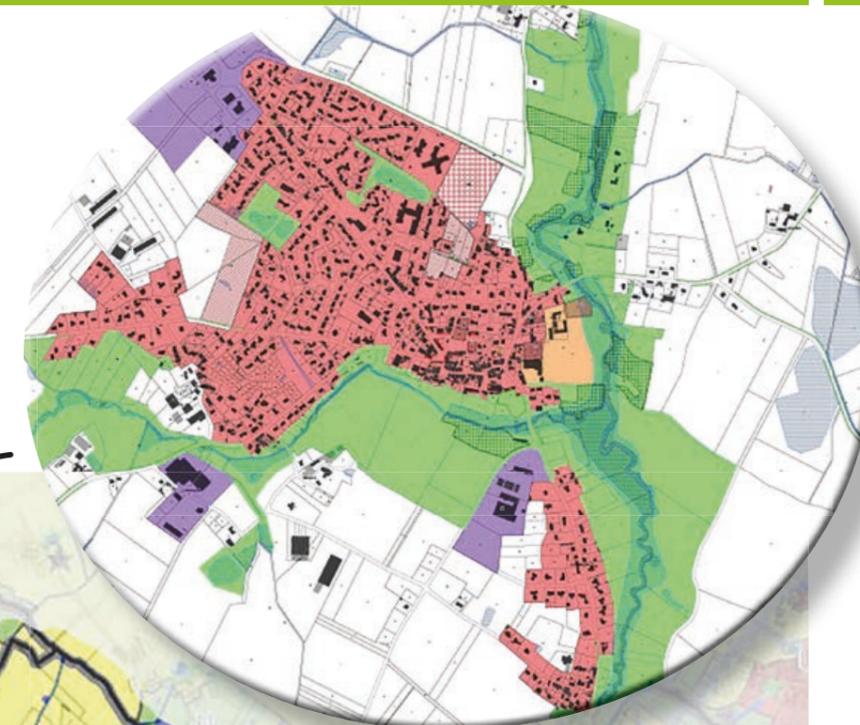
La Commune de CHAUCHÉ compte 2 503 habitants pour 4 199 ha. La Commune est divisée en différentes zones au titre de l'Urbanisme :

#### ■ DÉNOMINATION DES ZONES :

- U et UE : zones Urbaines et zones Urbaines à vocation Économique **ROUGE**
- N : Naturelles et forestières **VERT**
- A et AE : Agricoles et Agricoles à vocation Économique **JAUNE**
- AU : A Urbaniser **VIOLET**
- I : Ce suffixe peut-être ajouté pour une activité de loisirs (UI, NI,...) **ORANGE**

#### Membres de la commission

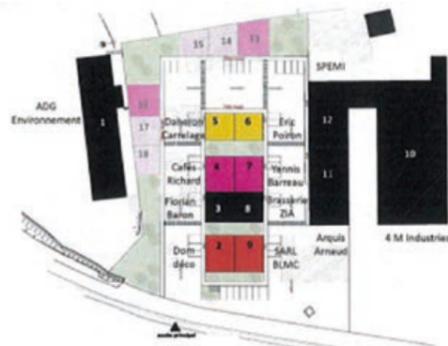
- Martine LUCAS (responsable)
- Christian MERLET
- Michel LOUINEAU
- Annick PERROCHEAU
- Guillaume DUHAIL
- Thierry MIGNET
- Bertrand FOURNIER





## Les zones artisanales et leurs occupants

### LE VILLAGE DE LA MOTHE



Ateliers 1,3,8,10, 11 & 12 vendus (en noir)

C'était autrefois une friche industrielle qui a été rachetée par la Communauté de Communes. Le Village de la Mothe se compose de cellules brutes pouvant être aménagées selon le désir de leurs occupants. Certaines sont louées et d'autres ont été acquises par les entreprises, les occupantes. À ce jour, 6 sont vendues et 6 sont en location. Les ateliers ont des superficies de 100 m<sup>2</sup> et 150 m<sup>2</sup>. Les bâtiments sont bruts (isolés double peau) sans aménagement intérieur.

### ZA DE LA VRIGNAIS

La construction du bâtiment de l'entreprise MENANTEAU AGRI SERVICES est en cours derrière l'entreprise AUBRET.



## Notre centre-bourg

La Commune de CHAUCHÉ travaille depuis de nombreuses années à dynamiser son économie. Avec les aménagements du centre-bourg, elle souhaite pérenniser les commerces et services.

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire engendrant une crise économique sans précédent pour nos commerces. Ceux-ci sont en danger et peuvent ne pas se relever par manque, voir absence d'activité. Nous avons besoin d'eux, comme ils ont besoin de nous. Dès à présent, Chauchéennes et Chauchéens, SOYONS ACTEURS DE NOTRE COMMUNE !

Info

Suite au départ du fleuriste, le local situé au 1, rue des Écoles est disponible. Renseignements à la Mairie.

## Quartier seniors « Le Jardin des Antoinette »

Une enquête réalisée en 2016 auprès des seniors de Chauché avait mis en évidence le besoin pour des personnes âgées, éloignées du bourg, avec des difficultés de déplacement, habitant des maisons inadaptées au vieillissement... de se rapprocher du centre-bourg, des commerces et services. Nous nous sommes donc interrogés sur la réponse à apporter, la première difficulté étant de trouver un terrain en centre-bourg. L'opportunité est arrivée avec la cession du terrain de Mme HERMOUET. Nous avons sollicité une nouvelle fois l'EPF pour le portage financier de l'acquisition du bien, la déconstruction de la maison et la consultation de bailleurs sociaux. Après une présentation de 3 bailleurs, nous avons retenu Vendée Logement. Parallèlement, nous avons visité des réalisations d'habitats seniors à Saint Malo du Bois, Rocheservière, Saint Denis la Chevasse et Saint Martin des Noyers. Ces visites nous ont permis de préciser ce que nous voulions pour nos aînés.

Le projet comportera 11 logements d'environ 65 m<sup>2</sup> avec 2 chambres, une terrasse. Trois de ces logements auront un garage. Un jardin partagé permettra, pour ceux qui le souhaitent, de cultiver quelques légumes.

La livraison est envisagée début 2023.



## Lotissement « Le Hameau des Prés »

Au début du mandat précédent, la commune ne disposait plus de terrain pour accueillir de nouvelles constructions. Accompagnés par l'EPF (Etablissement Public Foncier), nous avons acquis le terrain où est situé « Le Hameau des Prés ». L'EPF a pris en charge la négociation avec les propriétaires puis nous l'a restitué. La contrepartie était une conception en « Eco quartier » avec une densification de l'habitat (14 habitation/ha), ce qui était nouveau à l'époque. Depuis, le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal - volet Habitat) a confirmé cette orientation puisque Chauché doit atteindre (toutes constructions confondues, lotissements publics, constructions privées) 17 habitations/ha.

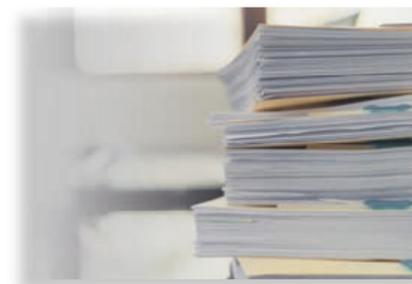
Les règles principales de cet « Eco-Quartier » sont : orientation des pièces de vie vers le sud, l'attention portée pour que chaque construction ne vienne pas gêner le voisin, les aménagements paysagers faits en limite de propriété sont pris en charge par la collectivité.



Le nombre de demandes d'acquisition des lots de la Tranche 1 nous encourage à engager la réflexion pour lancer la Tranche 2 (11 lots supplémentaires). Une plaquette de communication devrait être disponible courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

## Examen des dossiers d'urbanisme

L'adjointe à l'urbanisme, assure une permanence tous les lundis matin de 8h30 à 12h00 à la mairie. Elle prend connaissance des dossiers d'urbanisme en amont de la Communauté de Communes et informe le bureau du maire et des adjoints, des dossiers en cours (CUa, CUb, PC, DP - cf lexique ci-dessous). Elle peut recevoir les citoyens pour des conseils sur leur projet, mais il est préférable de prendre rendez-vous à la Communauté de Communes afin d'avoir un avis avant le dépôt de votre dossier : 02 51 43 81 61.



## Quelques mots-clés

### CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION :

C'est un document d'information et non pas un document d'autorisation. Celui-ci donne les informations d'urbanisme sur un terrain donné.

### CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL :

Celui-ci renseigne sur la faisabilité d'un projet précis sur un terrain donné. Cette demande est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier ou d'une opération de construction.

### PERMIS DE CONSTRUIRE :

Autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe le projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondations, de plus de 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

### DÉCLARATION PRÉALABLE :

Autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Info

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 Décembre 2019, les déclarations préalables pour les clôtures sont obligatoires sur toutes les Communes du territoire de la Communauté de Communes.



- Franck WALLRICH (responsable)
- Christian MERLET
- Marie-Claire GUIBAULT
- Michel LOUINEAU
- Ghislain FAUCHARD
- Céline GOUDEAU
- Christopher GRIS

### Rôle de la commission

Elle est principalement chargée des travaux de voirie, d'entretien des chemins et des routes et le réseau d'eaux pluviales. Elle est aussi informée des travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement en relation avec la Communauté de Communes.

### Bilan travaux 2020

#### ▪ MARCHÉ VOIRIE :

-Réfection des trottoirs en enrobé au Foyer Soleil.



-Reprise d'une allée au plan d'eau du Foyer Soleil en sable ciment de couleur beige facilitant notamment la circulation des piétons, des poussettes et des fauteuils.



-Réalisation d'un empierrement et d'un « bicouche » sur la voie dite « des 3 Fossés », chemin rural de la Grande Métairie à la Pitière, avec au préalable le curage des fossés et le décapage des accotements.



-Deux reprises du revêtement de la chaussée sur deux zones, rue des 3 Fontaines.



-Décapage des accotements et reprofilage en grave dans un 1<sup>er</sup> temps pour favoriser l'écoulement des eaux de ruissellement, chemin de la Bernadelière à la Milonnaire et VC de la Boutarlière à la Guérinière.



- Réparation de chaussées au point à temps automatique (enduit et gravillonnage); quantité réalisée sur les voies communales = 21 tonnes

Cette année, le curage des fossés a été effectué dans les secteurs de la Basse Grossière, de la Noue, de la Chauffrenière, sur la voie des Landes ainsi qu'aux Grandes Roussières. Merci aux agriculteurs du secteur pour l'aide apportée pour l'évacuation des matériaux.

#### ▪ RUE DU ROCHER :

-Etude d'avant-projet réalisée avec une information des riverains le 18/09/2019 en présence de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage, l'ASCLV (Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée).

- Les travaux, commencés le 27/04/2020, sont terminés. Il ne reste que les plantations à réaliser prévues en fin d'année, suivant les conditions météorologiques.



### Dossiers lancés sur 2020 mais exécutés début 2021

- Feu d'alerte pour le stop rue des 3 Fontaines,
- Panneau indicateur de vitesse rue de la Brosse (RD13),
- Reprise effective des voies de l'association foncière.

### Information CORDEF

(Correspondant Défense : Franck Wallrich)

Créé en 2001, par le ministre délégué aux Anciens combattants, le CORDEF a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Son rôle est d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. Il remplit une mission de sensibilisation des concitoyens.

Il participe à la mise en place du Service National Universel, en particulier lors de la 2<sup>ème</sup> phase (Mission d'intérêt Général).



### La gestion différenciée

La gestion différenciée des espaces verts communaux répond aux enjeux multiples du développement durable

Cette gestion permet notamment :

- de favoriser la biodiversité des espaces naturels par la réduction du nombre de tontes et par la valorisation des déchets verts
- de valoriser la diversité des paysages communaux et le cadre de vie, en sensibilisant le public au respect de l'environnement
- d'optimiser l'entretien des espaces verts publics, par la réduction du temps passé par agent, et par la réduction des achats de produits phytosanitaires(pesticides)etladiminutiondes quantités d'eau d'arrosage.



### Membres de la commission

- Marie-Laure RICHARD (responsable)
- Christian MERLET
- Michel LOUINEAU
- Jean-Yves JAUNET
- Bertrand FOURNIER
- Lydie FROUIN
- Aurore PUAUD

### Une nouvelle approche

La gestion différenciée consiste à ne pas appliquer à tous les espaces verts la même intensité et la même nature des soins. La démarche a consisté tout d'abord à dresser le portrait de chacun des espaces verts communaux à travers une grille de lecture à plusieurs entrées :

- sa localisation : cœur urbain, secteur d'extension urbaine, zone d'activité, territoire rural;
- son emprise;
- ses caractéristiques paysagères et environnementales : espaces ouverts, fermés, valeur historique, composante de la trame verte et bleue communale, intérêt écologique;
- sa fonction, son usage : accompagnement de voirie, accompagnement d'équipement public, accompagnement d'habitations, bassins d'orage ou visées récréatives : parc, espace naturel aménagé, coulée verte, terrain de sports;
- sa fréquentation : forte-moyenne-faible, quotidienne ou périodique.

Ainsi, selon le rendu visuel souhaité à terme et la tolérance de l'espace concerné à l'acceptation de la flore spontanée, une classification en 3 catégories a été définie par secteur :

- Espace vert prestige (ex : Mairie, espace La Petite Maine, Halle et commerce)
- Espace vert rustique (ex : Plan d'eau de la Roseraie)
- Espace vert naturel (ex : Fruchet, Bassin d'orage, Coulée verte, la Vallée des Prés)

Un « espace de prestige » à vocation horticole comme les abords de la Mairie sera donc entretenu avec une attention particulière (entretien des parterres



et arrosages réguliers), alors qu'un « espace naturel » comme Fruchet ne sera pas désherbé mais fauché seulement 2 fois/an.

Ainsi, vous constaterez rapidement dans des zones de lotissements, des différences dans l'entretien avec moins de passages de tontes et des limites moins marquées.

Il ne s'agira pas, comme vous le savez pertinemment, d'un abandon ou de manquement mais d'une démarche plus respectueuse de l'environnement.





### L'Eco-pâturage

La commune met à disposition des particuliers, 3 sites d'éco-pâturage. Ils sont situés près des stations d'épuration:

- au Fief Robin, route de Ste Florence
- à côté du Pont, route de St Fulgent
- à proximité de la Grotte de Lourdes

L'entretien se fait naturellement par les moutons, chevaux et chèvres qui appartiennent à des particuliers.

Si vous êtes intéressés merci d'adresser votre demande auprès du secrétariat de la Mairie.



### Les pieds de mur

SEMER PLUTÔT QUE DÉSHERBER !

Il s'agit d'investir par le végétal les linéaires importants de clôtures, de murets, de façades et de pignons des maisons pour fleurir et embellir simplement les rues du bourg tout en minimisant l'entretien.

- Lorsque le trottoir le permet, respectez l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en laissant 1,40 m de passage;

- Plantez à l'automne et/ou semez au printemps différents végétaux selon la profondeur et la largeur de la réservation disponible en tenant compte de l'exposition;

- Si vous semez, préférez des mélanges de graines adaptées au contexte local;



- Utilisez des végétaux résistants à la sécheresse, d'autant plus si l'espace disponible est restreint;



- Laissez la flore spontanée s'installer dans les espaces libres pour une plus grande richesse biologique et un meilleur apport aux insectes butineurs.

### Réalisations 2020



Aménagement paysager (Carrefour Rue de Grasla - Rue du Rocher)



Renouvellement des végétaux au bosquet du QHE



Aménagement paysager : passage des sources



### Communication

Refonte du site internet qui sera accessible courant 1<sup>er</sup> semestre 2021.



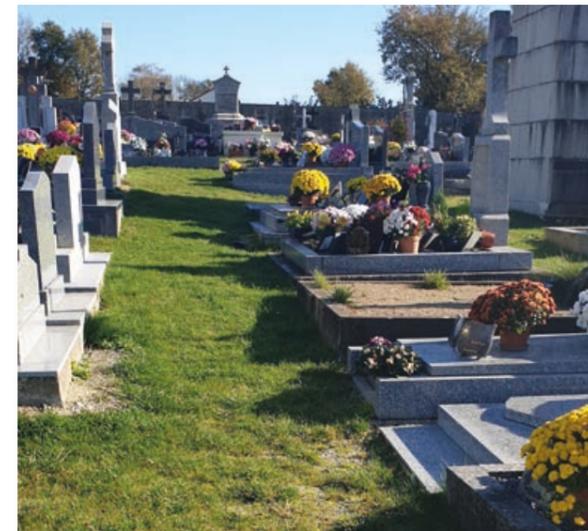
Changement des panneaux d'information à la Mairie et zone de la Vrignais.



### Cimetière

Aménagement paysager-cimetière :

- Pieds de mur;
- Vivaces, arbustes;
- Engazonnement des allées et gravillons.



Restauration du monument aux morts



### Commémorations

Commémoration du 8 mai :

Comme le 11 novembre, cérémonie restreinte en présence de Christian MERLET (Maire).



Commémoration du 11 novembre :

De gauche à droite : Roger TETAUD (Président de la section locale des AFN et Soldats de France), Jean VENDE (Médaille du combattant), Denis GILBERT (Médaille départementale de porte-drapeau), Marcel GILBERT (Médaille du combattant), Christian MERLET (Maire).





### Masques

L'État a affecté des masques réutilisables à la Communauté de Communes du Pays de St Fulgent-les Essarts pour les personnes vulnérables. Ces masques ont été répartis sur chaque Commune de notre territoire.

Si vous êtes concernés, ils sont disponibles en mairie de CHAUCHÉ.



### Collecte des déchets

La collecte des déchets ménagers s'effectue dans les bacs gris. Sortez le bac gris la veille du passage du camion-benne, en le disposant contre le mur ou le portail de votre résidence, avec la poignée tournée vers la rue. Le bac ne doit pas gêner le passage des poussettes ni celui des fauteuils roulants. Rentrez le bac dans l'heure qui suit le passage de la benne.

Le bac gris est destiné aux :

- Restes alimentaires
- Jouets et objets cassés
- Litière
- Mégots
- Pansements, rasoirs jetables, lingettes...

Les ordures ménagères doivent être placées dans des sacs plastiques bien fermés. Les déchets coupants doivent être enveloppés soigneusement. Le bac ne doit pas déborder : il faut pouvoir fermer le couvercle sans effort.

La collecte des déchets recyclables (métaux, plastiques, papiers) s'effectue dans les sacs jaunes. Tous types d'emballage (en métal, en plastique, en carton...)

- Pots de yaourts, de crème fraîche, barquettes...
- Capsules de café usagées en métal ou plastique
- Bouteilles et flacons en plastiques avec leur bouchon
- Emballages métalliques : canette, boîte de conserve, aérosol...
- Emballages cartons et briques alimentaires : briques de lait, de soupe...
- Sacs et films plastique



### Déchèteries

Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir d'une carte qui est à demander à la Communauté de Communes du Pays de St Fulgent-les Essarts :

2, Rue Jules Verne - 85250 ST FULGENT  
Tél. 02 51 43 81 61



### Sacs jaunes numérotés

OÙ PUIS-JE RÉCUPÉRER CES SACS ?  
A la Mairie de CHAUCHÉ

QUE DOIS-JE APPORTER POUR QUE L'ON PUISSE M'EN DONNER ?

Ma carte de déchèterie OU ma carte d'identité

COMBIEN DE SACS CONTIENT UN ROULEAU ?

1 rouleau = 30 sacs jaunes

RAPPEL DES RÈGLES DE DOTATION :

- Foyer de 1-2 pers. : 2 rouleaux
- Foyer de 3-4 pers. : 3 rouleaux
- Foyer de 5 pers. et + : 4 rouleaux
- Gros producteurs (restaurant, cantine, etc...) : 6 rouleaux



### Défibrillateurs

Trois défibrillateurs sont présents sur la Commune :

- dans la Salle de Sport à côté du stade de foot;
- à l'EHPAD/La Roseaie;
- sous les Halles



### Numéros utiles

#### POMPIERS

☎ 18 ou 112



#### GENDARMERIE

☎ 17

2 Rue des Ormeaux  
85250 SAINT FULGENT  
☎ 02 51 42 62 11



#### PHARMACIE DE GARDE

☎ 32 37\* (accessible 24h/24h)

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche.

\* Numéro Audiotel : 0,35 € TTC/min



#### CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

☎ 02 51 08 84 84

Permanences à la Communauté de Communes, un jeudi par mois, de 9h30 à 12h30, SUR RENDEZ-VOUS.

### Familles rurales



Le centre périscolaire et le transport scolaire sont gérés par l'association Familles Rurales

#### CENTRE PÉRISCOLAIRE LES SCOUBIDOUS

Directrice : Lucie BOURASSEAU

2, Impasse de la Petite Maine - 85140 CHAUCHÉ

☎ 02 51 41 82 54

✉ lesscoubidous85140@gmail.com

### RAM

8 Rue Jules Verne - 85250 SAINT-FULGENT

☎ 02 51 34 26 28

Matinée d'éveil, le jeudi une semaine sur deux de 8h45 à 12h30 au centre périscolaire « Les Scoubidou »

Uniquement sur inscription auprès de Mme GANGLOFF

☎ 02 51 43 81 61

Annulation le matin même au 07 87 71 97 48



#### SAMU

☎ 15



#### MÉDECIN GÉNÉRALISTE DE GARDE

☎ 116 117 (numéro gratuit)

Tous les soirs après 20h, le week-end à partir du samedi 12h et les jours fériés.

EN CAS D'URGENCE VITALE, APPELEZ LE 15



#### CENTRE MÉDICO-SOCIAL CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VENDÉE DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FAMILLE

6 Rue Jules Vernes - 85250 SAINT FULGENT

☎ 02 51 42 67 84

Le centre est ouvert du lundi au samedi : 9h00-12h30 et 13h30-17h30.

#### CONCILIATEURS DE JUSTICES

☎ 02 51 43 81 61

Permanences à la Communauté de Communes, le 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, de 14h à 17h30, SUR RENDEZ-VOUS.



### Ecole privée Saint Christophe

1, Impasse de la Petite Maine - 85140 CHAUCHÉ

☎ 02 51 41 82 36

✉ direction@chauche-stchristophe.fr

🌐 http://chauche-stchristophe.fr/

Directeur : M. BENETEAU David

OGEC : GOUSSAUD Boris (Président)

APEL : REGNIER Elodie (Présidente)



### Restaurant scolaire

8 Rue de la Petite Maine - B.P. 50203 - 85140 CHAUCHÉ

✉ restoscolaire@chauche.fr

### Suez Eau France

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT  
11, Rue des Forêts - Parc d'activités Polaris  
85110 CHANTONNAY

☎ 02 28 15 31 50





## Service à la personne

### ADMR : ASSOCIATION DU SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Nos services à domicile pour tous :  
 - aide et accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap  
 - Garde d'enfants à domicile, ménage-repassage, courses et repas, sorties et loisirs, à la suite d'une hospitalisation, aide à la toilette, accompagnement d'enfants en situation de handicap, soutien à l'occasion d'un changement familial, téléassistance, garde de jour et de nuit

Adresse du local associatif :  
 18, Rue des Tilleuls - 85250 SAINT-FULGENT

☎ 02 52 61 47 46

✉ paysdestfulgent@admr.org

🌐 www.admr85.org



Permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h00.

Permanences au local associatif : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h00.

### ASSISTANCE SOCIALE

Permanence de Mme BLASCO :  
 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9h30 à 12h00 à la Mairie, uniquement sur RDV

☎ 02 28 85 76 00 (centre médico-social de SAINT FULGENT)

Tous les matins sauf le mardi de 9h30 à 12h00 au centre médico-social de MONTAIGU

☎ 02 51 94 16 70

### SOLIDARITE TRANSPORTS



Infos inscriptions :

- Service pour les plus de 60 ans de CHAUCHÉ
- Adhésion : 3 € pour l'année civile
- Inscription en Mairie ou contact auprès d'Isabelle BOURASSEAU ☎ 02 51 41 82 71
- Tarif transport : 0,40 €/km

## Tarifs communaux

### COPIES (DÉLIBÉRATION 90/2014 DU 26/09/2014)

La gratuité est accordée aux demandeurs d'emploi pour toutes les copies nécessaires à la recherche d'un emploi. Les associations doivent fournir leur papier.

PARTICULIERS				ASSOCIATIONS			
COPIES A4		COPIES A3		COPIES A4		COPIES A3	
Noir & blanc	0,20 €	Noir & blanc	0,40 €	Noir & blanc	GRATUIT	Noir & blanc	GRATUIT
Couleur	0,40 €	Couleur	0,60 €	Couleur	0,40 €	Couleur	0,60 €

### CONCESSIONS CIMETIÈRES

CONCESSION TRENTENAIRE		ESPACE CINÉRAIRE					
Emplacement 2m <sup>2</sup>	126,50 €		Cavurnes n°1 à 5	Cavurnes n°6 à 8	Columbarium	Jardin du souvenir	
Emplacement 4m <sup>2</sup>	253,50 €	Redevance 1 <sup>ère</sup> occupation	496,00 €	308,00 €	544,50 €	Support de mémoire et dispersion des cendres	Taxe de dispersion des cendres
		Concession trentenaire	276,00 €	276,00 €	276,00 €		
		Total	772,00 €	584,00 €	820,50 €	55,50 €	29,50 €

### TRAVERSÉE DE ROUTE

55,00 €



### DROITS DE PLACE

5,00 €



### SALLE DE FRUCHET (DÉLIBÉRATION N°55 DU 27/05/2019)

(LOCATION SEULEMENT POUR LES 24/25 DÉCEMBRE, LE 31 DÉCEMBRE ET LE 1<sup>ER</sup> JANVIER)

CAUTION : le montant du chèque caution exigé au moment de la remise des clés de la Salle est fixé à 100 €.

ARRHES : Le montant des arrhes (acquis à la Commune en cas d'annulation ultérieure de la réservation) est fixé à 20 €.

	PARTICULIERS COMMUNE (PRIX TTC)
Location de la salle redevance / chauffage	104,00 €

### SALLE ARC-EN-CIEL

ARRHES : Le montant des arrhes (acquis à la Commune en cas d'annulation ultérieure de la réservation) est fixé à 20 €

LOCATION DU PERCOLATEUR : 11,00 €

(Uniquement lors d'une utilisation de la Salle Arc-en-Ciel, du Foyer Soleil, des Etoiles de Fruchet)

### LOCATION DE LA SALLE ANNEXE (OU SALLE N°2) :

	ASSOCIATIONS COMMUNALES (PRIX TTC)	PARTICULIERS ET ENTREPRISES COMMUNE (PRIX TTC)	PARTICULIERS ET ENTREPRISES HORS COMMUNE (PRIX TTC)
Location de la salle sans cuisine	42,50 €	77,00 €	91,00 €
Cuisine et vaisselle	32,50 €	32,50 €	32,50 €
Redevance incitative (obligatoire)	10,50 €	10,50 €	10,50 €
Chauffage	16,50 €	16,50 €	16,50 €

Tarif spécifique pour les vins d'honneur (après sépulture) et les réunions de travail des entreprises de Chauché : 58,50 €

### LOCATION DE LA SALLE ARC-EN-CIEL :

	ASSOCIATIONS COMMUNALES (PRIX TTC)	PARTICULIERS ET ENTREPRISES COMMUNE (PRIX TTC)	PARTICULIERS ET ENTREPRISES HORS COMMUNE (PRIX TTC)
Location de la salle *	159,50 €	303,00 €	371,50 €
Redevance incitative (obligatoire)	26,50 €	26,50 €	26,50 €
Chauffage	62,50 €	62,50 €	62,50 €

\* Le prix de la location de la salle comprend la salle n°1, la salle n°3, la cuisine avec la vaisselle et le nettoyage.

Pour une même manifestation d'une association deux à trois week-ends de suite : plein tarif le 1<sup>er</sup> week-end, mi-tarif pour les suivants.

### LOCATION DU LOCAL COMMUN FOYER SOLEIL :

	COMMUNE (PRIX TTC)	HORS COMMUNE (PRIX TTC)
Repas de famille ou groupe	142,00 €	165,00 €
Repas de famille pour les occupants du Foyer Soleil	85,00 €	/
Réunion groupe (avec vaisselle pot amitié)	64,00 €	74,00 €
Utilisation de la salle sans vaisselle pour une durée supérieure à 1/2 journée	105,00 €	116,00 €

GRATUITÉ pour les associations à but non lucratif, sportives, culturelles, éducatives, humanitaires, sociales ou caritatives.

ARRHES : Le montant des arrhes (acquis au CCAS en cas d'annulation ultérieure de la réservation) est fixé à 8 €.

Pour les 24/25 Décembre, 31 Décembre et le 1<sup>er</sup> janvier, la priorité est donnée aux locataires du Foyer Soleil. Les autres habitants ne peuvent effectuer leurs demandes qu'à compter du 1<sup>er</sup> Septembre.



## Passport

En vue de simplifier les démarches administratives des usagers et de sécuriser le recueil des informations nécessaires à l'enregistrement des demandes de passeports, le Ministère de l'Intérieur a mis en place un téléservice dit de « pré-demande passeport » sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr>

Cette procédure est facultative. Vous pouvez ainsi choisir de faire le dépôt de votre demande en utilisant le CERFA n°12100\*02 papier (à venir retirer en Mairie au préalable) ou en ayant recours au système de pré-demande via le site internet de l'ANTS.

La pré-demande de passeport ne vous dispense pas de vous présenter personnellement en Mairie (notamment SAINT FULGENT, ESSARTS-EN-BOCAGE, LES HERBIERS, MONTAIGU) pour déposer votre demande (recueil des pièces justificatives et prise d'empreintes). Lorsque vous choisissez le recours au téléservice de pré-demande, vous devrez imprimer le « récapitulatif de sa pré-demande de passeport » ou vous munir du numéro de pré-demande.

Tout savoir sur le passeport :  
<https://passeport.ants.gouv.fr/>

Liste des Mairies proches de CHAUCHÉ pour faire la demande de passeport (sur rendez-vous uniquement) :

Mairie de SAINT FULGENT : 02 51 42 62 26  
Mairie déléguée des Essarts –  
ESSARTS-EN-BOCAGE : 02 51 62 83 26  
Mairie des HERBIERS : 02 51 91 07 67  
Mairie de MONTAIGU : 02 51 09 21 21



## Certificat d'immatriculation (ex carte grise)

Les démarches de demande de certificat d'immatriculation ne sont plus effectuées en Préfecture ou en Sous-Préfecture. En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées.

Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer par l'une des deux options suivantes :

Sur internet, auprès de l'ANTS :  
<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Via un garage automobile agréé par la Préfecture :  
Trouvez un garage en Vendée

## Carte nationale d'identité

Les demandes de cartes nationales d'identité ne se font plus à la Mairie de CHAUCHÉ. Elles se font désormais selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, c'est-à-dire par une instruction sécurisée, dématérialisée, et avec des délais réduits. Vous pouvez effectuer votre demande dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales (Communes alentours ayant le dispositif : SAINT FULGENT, ESSARTS-EN-BOCAGE, LES HERBIERS, MONTAIGU-VENDÉE – SUR RENDEZ-VOUS).

Pour gagner du temps, il vous est possible de pré-remplir le formulaire en ligne sur le site : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Sinon, le formulaire papier reste accepté, et vous pouvez toujours venir le retirer à la Mairie de CHAUCHÉ.



### 4 ÉTAPES POUR EFFECTUER UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ :

- 1 Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un Smartphone. Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- 2 Je m'adresse à l'une des mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreintes.
- 3 Je rassemble les pièces justificatives et me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- 4 Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



### Sites utiles

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
(informations complètes, fiables, harmonisées et régulièrement actualisées)

[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)  
(accès à votre demande en ligne et suivi de l'évolution de votre demande)

<https://timbres.impots.gouv.fr>  
(achetez vos timbres fiscaux en ligne)

## Permis de conduire

Les demandes de renouvellement de permis de conduire sont à effectuer via le site internet :

[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

## Etat civil

### ▪ NAISSANCES (RECONNAISSANCES ANTICIPÉES) :

Vous pouvez vous présenter en mairie afin d'effectuer une reconnaissance anticipée de(s) enfant(s).

Ceci concerne les couples non mariés : si les deux parents souhaitent déclarer l'enfant, il est souhaitable que ces derniers viennent en même temps munis de :

- Carte d'identité des deux futurs parents (si la reconnaissance est faite par les deux parents)
- Justificatif de domicile avec les noms des deux parents

### ▪ PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS) :

Depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2017, pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de PACS, les partenaires qui ont leur résidence commune en France, doivent s'adresser dans leur mairie de lieu de résidence.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- Les futurs partenaires :
  - Doivent être majeurs,
  - Doivent être juridiquement capables, (un majeur sous tutelle ou curatelle peut se pacser sous conditions),
  - Ne doivent pas être mariés ou pacsés,
  - Ne doivent pas avoir entre eux, de liens familiaux directs,
  - Doivent avoir leur résidence commune à CHAUCHÉ
- Pièces à fournir :
  - Convention de PACS (cerfa n°15726\*02)
  - Déclaration conjointe de PACS et attestation sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune (cerfa n°15725\*03)
  - Copies intégrales d'acte de naissance ou extrait avec filiation, de moins de 3 mois.

## Changement d'adresse

Lorsque vous changez d'adresse, le changement n'est pas automatique sur la liste électorale. C'est à vous de le signaler en Mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



### ▪ MARIAGES :

Si vous souhaitez vous marier, vous devez contacter la mairie afin de fixer la date et l'heure.

Le Secrétariat vous indiquera à quel moment vous pourrez venir récupérer le dossier à remplir et à quelle date vous devrez le retourner avec toutes les pièces justificatives.

### ▪ DÉCÈS :

La déclaration d'un défunt se fait à la Mairie du lieu de décès.

#### ▪ Pièces à fournir :

- La pièce d'identité du déclarant,
- Le livret de famille du défunt,
- Le certificat de décès délivré par le médecin.



## Recensement citoyen

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement citoyen obligatoire ! Dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire, tous les jeunes français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger. C'est une démarche OBLIGATOIRE qui permettra de vous convoquer à la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.). Pensez à vous munir de votre livret de famille, ainsi que de votre pièce d'identité.



